

Séance de Conseil général

• 52 des 103 membres du Conseil général de Vulliens se sont réunis le 4 décembre dernier. Le seul préavis à l'ordre du jour concernant le budget 2021 a été accepté.

Raphaël Lanfranchi, président, a ouvert l'assemblée à 20h15 en saluant les personnes présentes et en rappelant les règles sanitaires en vigueur. Deux personnes demandent à être assermentées. Après l'acceptation du procès-verbal de la dernière séance, les discussions autour du budget 2021 ont pu commencer.

Olivier Hähni, syndic, s'est chargé de commenter le **budget 2021** qui prévoit un excédent de dépenses de CHF 52'597.-. Les entrées fiscales ont été calculées sur une projection de 620 habitants, sur la base du nouveau taux d'imposition de 76 points décidé par le Conseil général lors de la séance du 24 septembre 2020 et sur les prévisions des acomptes de la péréquation 2021. Président de la Commission des finances, Alain Werly, a rapporté que la Commission jugeait ce budget prudent et que l'excédent de dépenses est très proche de l'excédent du budget précédent. La Commission relève encore que les charges cantonales représentent environ 30% des postes au budget, les charges des associations intercommunales 25%, ce qui laisse à la Municipalité une part de 45% qu'elle peut maîtriser. En conclusion, la Commission des finances recommande aux membres du Conseil général d'accepter le budget 2021 ce qui a été suivi à l'unanimité.

À l'occasion des **communications municipales**, Loïc Bardet passe en revue les bâtiments communaux et leurs différents travaux d'entretien. De son côté, Yvan Cherpillod annonce que la source de la Tuayre est toujours fermée en raison de l'épisode chlorothalonil. Celle du Crottet a

suffisamment alimenté la commune à quelques m³ près. Cependant, la Commune n'est plus vendeuse d'eau à l'AIEJ. De nouvelles analyses ont été entreprises sur les deux sources fin octobre. Au niveau de l'analyse bactériologique, tout est en ordre. En revanche, pour l'analyse chimique, les résultats ne sont toujours pas conformes à la norme légale de 0.10 µg mais une nette amélioration est constatée sur la source du Crottet avec des résultats proches de la norme. Concernant les forêts, de nouvelles essences, plus résistantes à la sécheresse, ont été plantées sur la coupe réalisée cet été à cause du bostryche. Jean Maurice Henzer, pour sa part, informe que le dossier «PAC», plan d'affectation communal, est terminé et remis au Canton de même que le nouveau projet du Règlement de police des constructions. Le projet d'agrandissement de la déchetterie est suspendu. Stéphane Thonney, municipal en charge des routes, informe que de lourds travaux auront lieu l'année prochaine sur la route cantonale de la «Vuaz des Chars» se situant de la halte TL jusqu'à l'entrée du village. Enfin, Olivier Hähni poursuit avec les élections communales 2021 et mentionne que deux municipaux ne se représentent pas. Les trois autres municipaux sont candidats à leur succession. Le syndic encourage vivement l'Assemblée à se présenter, ces tâches étant très enrichissantes et très intéressantes. Le dépôt des listes est fixé au 18 janvier 2021.

Pour terminer, chaque délégué aux associations intercommunales fait part de son rapport annuel. En guise de conclusion, Raphaël Lanfranchi annonce les dates des prochains Conseils en 2021, souhaite de très belles fêtes de fin d'année à chacun malgré la situation sanitaire difficile.

[Caroline Dutoit,
secrétaire du Conseil général]

Journal de Moudon 18.12.2020